

Démarche préparatoire à un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports sur l'aire métropolitaine lilloise

Groupe de travail sur les espaces urbains et économiques et les mobilités induites

Session n°3 du 27 mai 2010

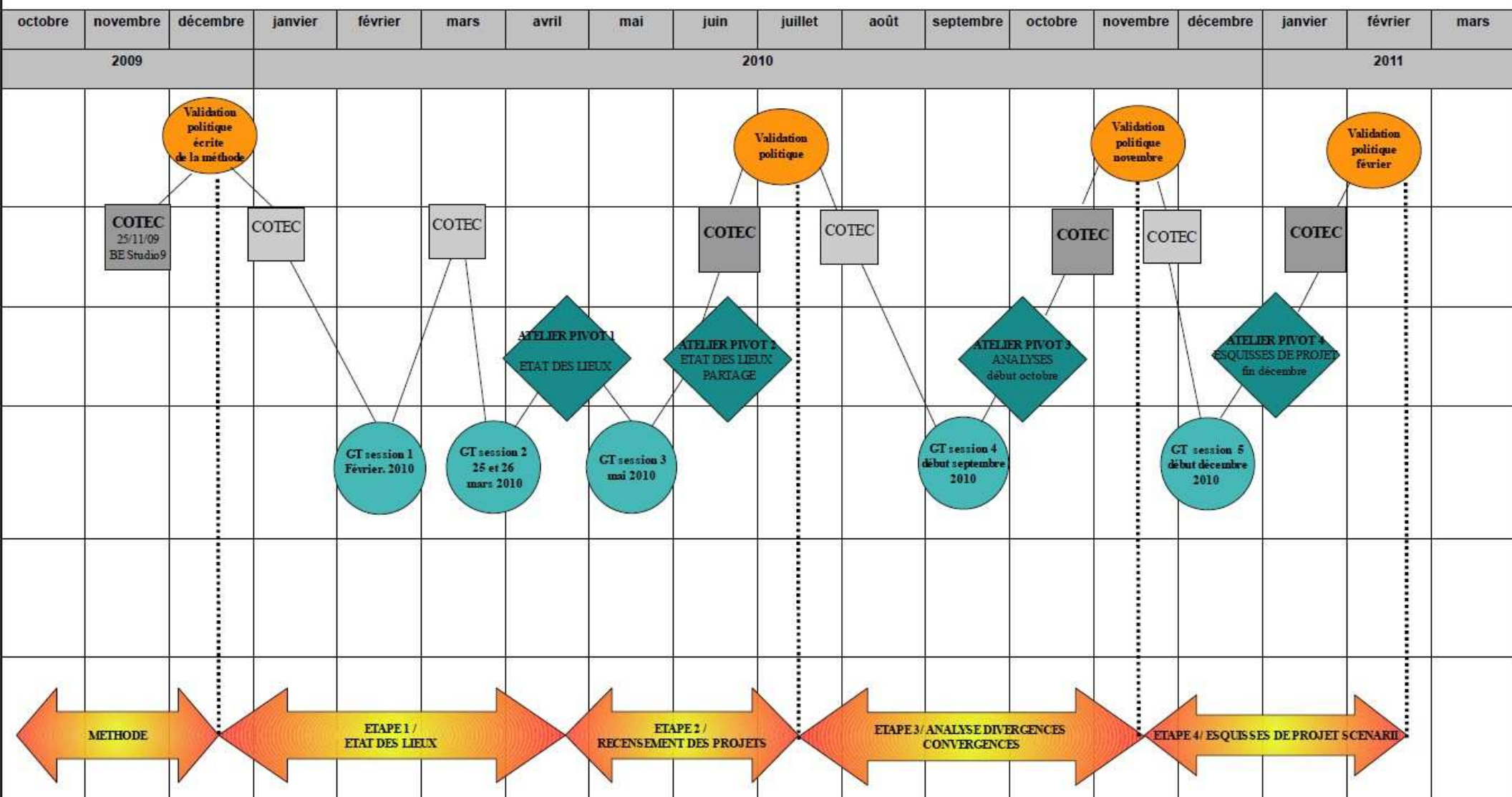
Esquisse d'une revue de projets de développement de la trame urbaine (suite)

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Rétroplanning du processus

« Démarche préparatoire à un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports sur l'aire métropolitaine lilloise »



- 
- > 1ère session : méthode et première esquisse d'état des lieux**
 - > 2ème session : enrichissement de l'état des lieux, première esquisse d'un recensement des projets structurants ayant un impact sur la trame urbaine et première synthèse des projets de territoire des SCOT**
 - > 3ème session : approfondissement du recensement des projets structurants ayant un impact sur la trame urbaine et premiers éléments de synthèse des projets de territoire des SCOT**

La troisième session

- 1) Projets urbains : recensement et cohérence**
- 2) Les politiques de l'habitat dans les SCOT**
- 3) Les politiques de l'activité économique dans les SCOT**
- 4) Discussion autour du premier rendu du GT1 relatif à l'état des lieux de la trame urbaine**

1) Les projets urbains

Recensement des projets connus par les services de l'État (par la programmation CPER, FEDER, etc.)

La typologie retenue :

- Nature du projet :

Grand quartier, Parc d'activité, Grand équipement

- Éléments de description :

Économie, Habitat, Culture enseignement sports et loisirs, Espaces publics

Combinaison de la nature et des éléments :

- Les parcs d'activité sont économiques mais peuvent avoir une dimension espaces publics exemplaire**
- Les grands équipements sont le plus souvent culturels, sportifs ou de loisirs, mais ils peuvent comporter une dimension économique, espaces publics voire habitat**
- Les grands quartiers mêlent habitat, économie, culture et espaces publics lorsqu'ils répondent à l'exigence de la ville intense**

Première proposition pour une méthode d'approche de la cohérence :

- cohérence particulière des projets avec l'existant et entre eux**
- cohérence générale avec la trame urbaine et avec les autres trames**

sur les trois natures de projet (grands équipements, parcs d'activité, grands quartiers)

Limites de l'exercice :

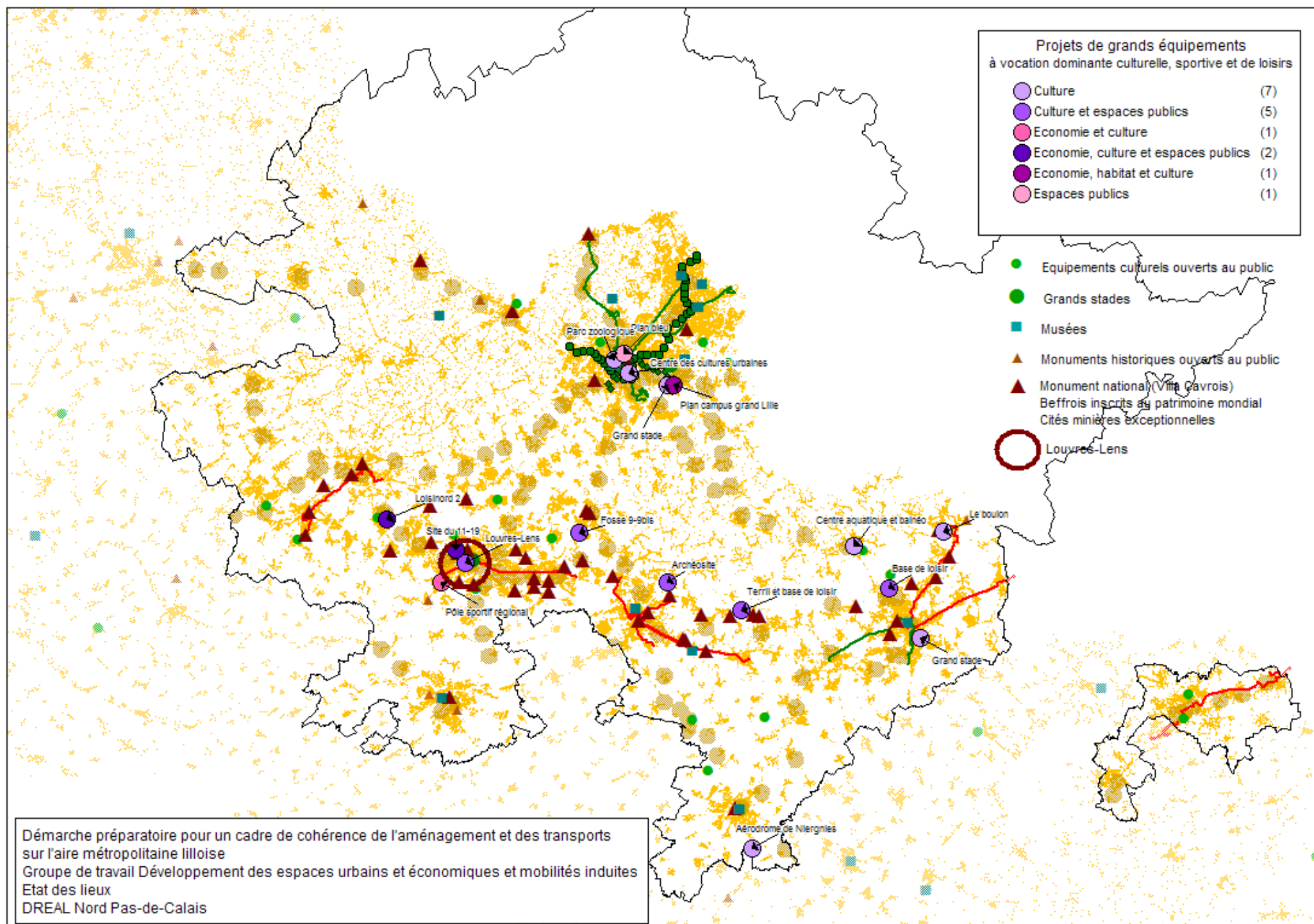
- Tous les projets ne sont pas recensés**
- La cohérence doit aussi être interrogée au regard des autres trames :**

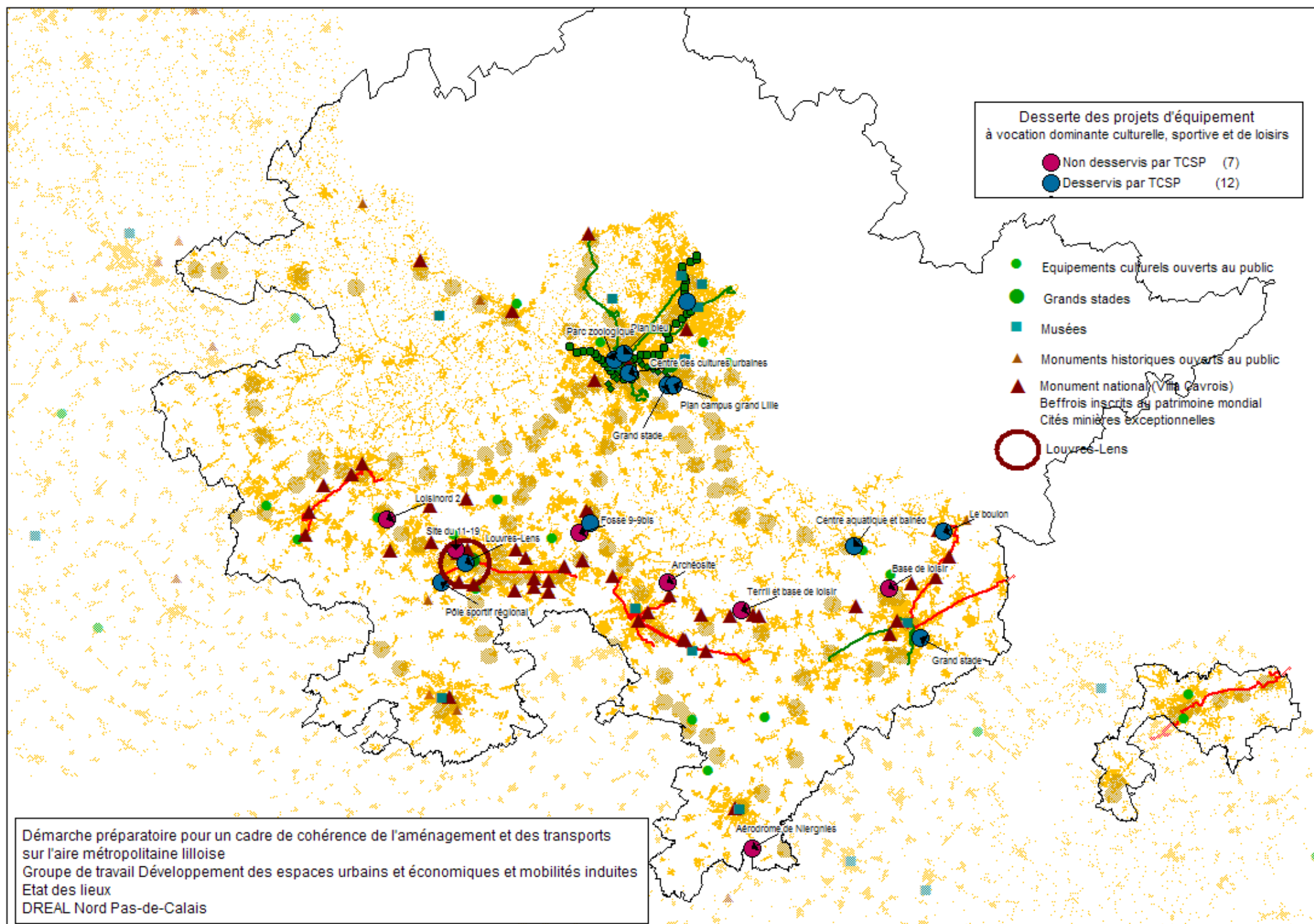
quel impact du projet sur la demande de déplacements ?

Quels flux générés ?

**Quel impact du projet sur la trame verte et bleue ?
etc.**

A) Grands équipements





- Cohérence des projets avec l'existant et entre eux

**Un renforcement de la densité des grands équipements
métropolitains**

**Une variété des projets liée à la pluralité de leurs dimensions
(économie, espaces publics, habitat)**

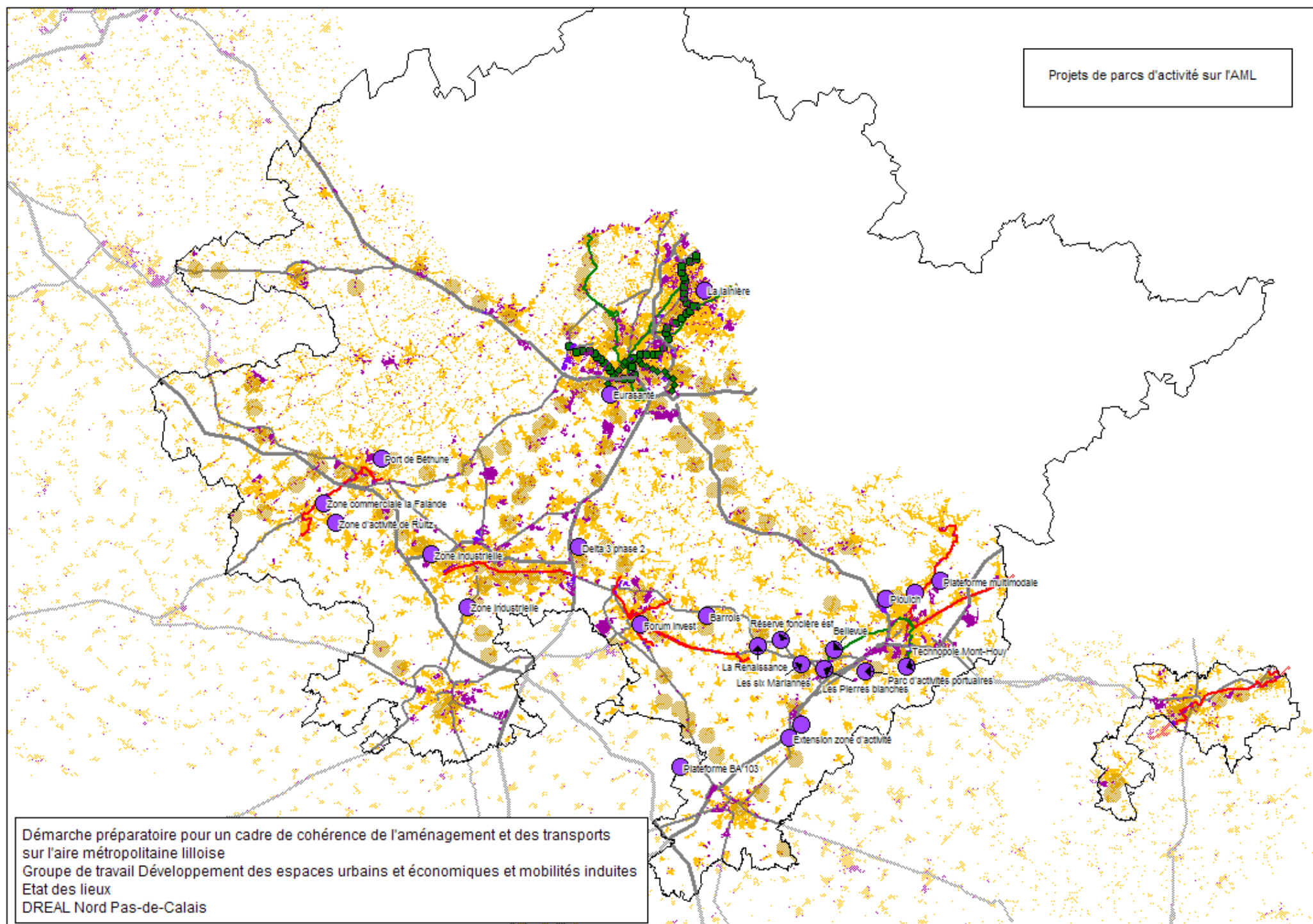
- Cohérence avec la trame urbaine et les autres trames

**Une intégration à grande échelle dans l'armature principale de la
trame urbaine**

**A échelle plus fine : existence de projets non desservis par les
TCSP, inscription de certains projets dans la trame verte et bleue
(aménités)**

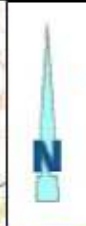
**Limite de la démarche : tous les territoires n'ont pas communiqué
leurs projets**

B) Parcs d'activité



PRESSIONS SUR LE RESEAU

ECHELLE : 100 000



OMER

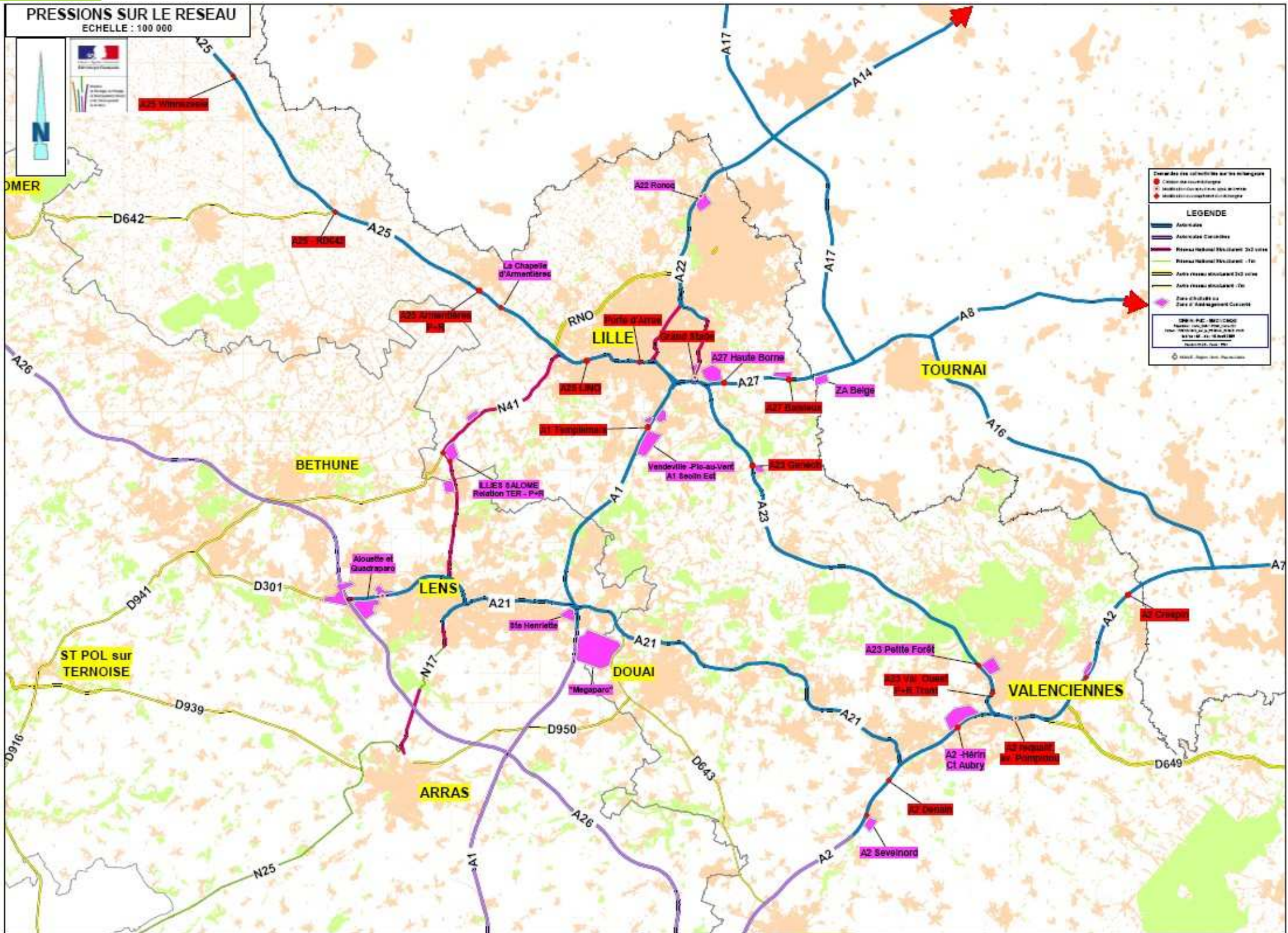
Changement des infrastructures sur les échangeurs

- Changement de configuration
- Modification des sens de circulation
- Modification du type de chaussée

LEGENDE

- Autoroute
- Autoroute Concession
- Itinéraire National Structurant 2x2 voies
- Itinéraire National Structurant 1x1
- Autre itinéraire structurant 2x2 voies
- Autre itinéraire structurant 1x1
- Autre itinéraire structurant 1x0
- Zone d'habitat ou Zone d'Aménagement Concerne

Données P.C.E. (M.C.) (M.C.)
 Données : 1990, 2000, 2010, 2015
 Source : M.C. (M.C.) (M.C.) (M.C.)
 M.C. (M.C.) (M.C.) (M.C.)
 M.C. (M.C.) (M.C.) (M.C.)



- Cohérence des projets avec l'existant et entre eux

Une distribution des parcs d'activité en continuité des parcs existants

- Cohérence avec la trame urbaine et les autres trames

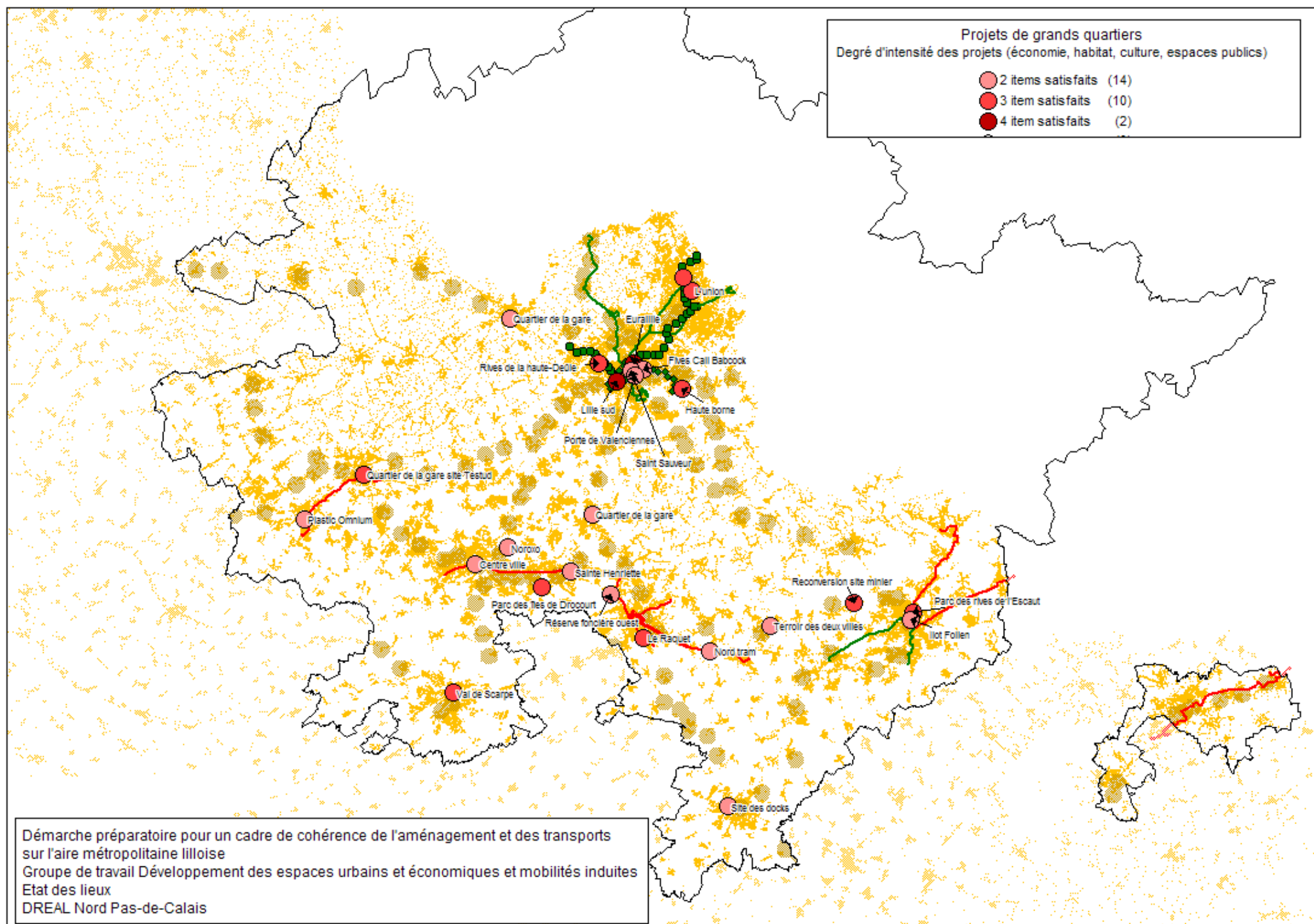
Une intégration à grande échelle dans l'armature principale de la trame urbaine

Une logique d'accroche au réseau routier national, qui ne permet pas toujours une desserte par les TCSP

Des projets pour certains en extension dans la trame verte bleue agricole

Limite de la démarche : tous les territoires n'ont pas communiqué leurs projets (Flandre intérieure, 1000 ha LMCU)

C) Grands quartiers



- Cohérence des projets avec l'existant et entre eux

Qualité des projets, qui contribuent à la valorisation de chaque territoire concerné

Mais absence d'un vocabulaire commun des espaces publics et de méthode commune de traitement de problèmes récurrents comme le désenclavement

- Cohérence avec la trame urbaine et les autres trames

Une intégration à grande échelle dans l'armature principale de la trame urbaine

Rares problèmes de desserte par les TCSP et pas d'extension dans la trame verte et bleue

2) Les politiques de l'habitat dans les SCOT

Comparaison des orientations et dispositions retenues dans les documents de SCOT au regard des problématiques relevées dans les deux premières sessions du groupe de travail

3) Les politiques de l'activité économique dans les SCOT

Comparaison factuelle des orientations et dispositions des SCOT en vue d'identifier les marges de manœuvre pour agir au regard du constat présenté dans les deux premières sessions du groupe de travail

Première méthode d'approche de la cohérence :

Lecture commune des PADD et des DOG des SCOT (Flandre intérieure, Artois, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Grand Douaisis) selon 5 clés d'entrée :

- L'emploi**
- Le type d'activités**
- L'implantation des activités**
- La stratégie**
- Les prescriptions et la politique foncière**

L'emploi :

Pas de référence au chômage dans les PADD

2 SCOT font des projections d'emploi (+ 550/an, + 650/an)

L'un distribue cette projection en renouvellement urbain et en extension urbaine, et calcule la surface foncière à réserver en fonction d'une densité moyenne d'emploi (20 E/ha)

L'autre limite par principe la consommation de l'espace (table de consommation autorisée communale) et pose une densité moyenne d'emploi (40 E/ha)

Le type d'activités :

Tous les SCOT souhaitent maintenir ou valoriser le type d'activité existant (industriel)

La valorisation de l'industrie est plus ou moins systématisée, la référence à la R&D et aux services aux entreprises est constante, les spécificités du tissu industriel territorial sont prises en compte

La référence à l'agriculture est plus ou moins appuyée

La maîtrise du développement commercial est récurrente

La volonté de changement se traduit principalement :

- par le souci de développer l'économie résidentielle par du tertiaire urbain et de l'artisanat urbain**
- par le souhait de développer le tourisme**

L'implantation des activités :

Pour tous les SCOT le tertiaire non technologique, l'artisanat, les services de proximité, doivent s'implanter en milieu urbain

La maîtrise du commerce est globalement stricte, 1 SCOT autorise la création de zones commerciales par opportunité

2 SCOT identifient assez clairement les réserves foncières pour des parcs d'activité futurs, 2 SCOT autorisent la création de zones d'activité industrielle par opportunité

La stratégie :

- 1 stratégie quantitative fondée sur l'équilibre actifs occupés / emplois et sur la perspective de captage de capitaux et de revenus**
- 1 stratégie bien cadrée par des aspects fonciers quantitatifs et de localisation fonction d'une diversité d'activité ancrée sur la tradition industrielle**
- 1 stratégie modulée de préservation de l'agriculture, de maîtrise du commerce et de développement de l'industrie**
- 1 stratégie de développement d'une offre foncière d'opportunité, tempérée par une référence à la cohérence de l'AML**

Les prescriptions et la politique foncière :

3 SCOT distinguent foncier en renouvellement et foncier en extension et quantifient le foncier industriel moderne (400 ha, 1000 ha et +, 200 ha et +), tout en utilisant une méthodologie foncière différente

1 SCOT prévoit la mise en place d'un schéma de parcs d'activité d'ici 5 ans

2 SCOT listent des sites privilégiés d'implantation commerciale ou industrielle

Selon les SCOT ou à l'intérieur d'un même SCOT, présence de degrés de prescriptions variables (du « si (telles conditions remplies) alors (implantation possible) » au « là, tant (à implanter) »)

4) Le rendu du GT1 relatif à l'état des lieux

Plan proposé :

Introduction : Positionnement de l'AML dans la trame urbaine du Nord Europe

État des lieux thématique :

- démographie**
- économie**
- habitat**

Synthèse transversale aux thèmes : le social

Synthèse finale : la trame urbaine de l'AML

- attractivité de l'AML**
- structuration interne de la trame urbaine de l'AML**